

10/12/2018
11/12/18REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2018 À 17H00

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents : Monsieur André **BEZZINA** Madame Catherine **BARRAJA**, Madame Joëlle **BRAVETTI**, Madame Pasquale **HATTEMBERG**, Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**, Madame Juliana **CHICHMANIAN**, Monsieur Jean-Louis **BAUCHET**, Madame Christiane **FROUTÉ**, Madame Marie **ADAMO-BRONSONE**, Monsieur André **BIANCHERI**, Monsieur Jean-Paul **GEAY**, Madame Isabelle **PALAZZOLLI**, Madame Monique **LAUGIER**, Madame Gisèle **AMÉDÉO**, Madame Claudine **KHOKHLOV**, Monsieur Joseph **COSENTINO**, Madame Anne **RAINAUD**, Monsieur Jean-François **GIAUME**, Monsieur Régis **BELLI**, Monsieur Florian **VIALLA**, Monsieur Richard **CONTE**, Madame Patricia **DEGUS**, Monsieur Jean-Pierre **MANGIAPAN**, Madame Christine **PETRUCCELLI**, Madame Marie-Paule **ZANOTTI**.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Absents avec procuration :

Monsieur Bernard **REBUFFEL** donne procuration à Madame Joëlle **BRAVETTI**
Monsieur Robert **BOJANOVICH** donne procuration à Monsieur Jean-François **GIAUME**

Absents excusés :

-Monsieur Cédric **CIRASA**

Monsieur Florian **VIALLA** est élu secrétaire de séance.

**11/ OBJET : BUDGET COMMUNAL 2019 – SECTION
D'INVESTISSEMENT - OUVERTURE DE CRÉDITS PAR
ANTICIPATION**

Maître Juliana CHICHMANIAN expose à ses collègues :

« L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au titre de l'exercice précédent.

Ce même article dispose que le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits

ouverts au titre de l'exercice précédent (budget primitif + décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (les dépenses réelles d'équipement s'élevant à 2 100 315 €, soit $2\ 100\ 315 / 4 = 525\ 078$ €)

En vertu de ces dispositions, je vous demande de bien vouloir prévoir l'ouverture des crédits suivants :

<u>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</u>		103 400 €
2031 – Frais d'études	97 250 €	
2051 – Concessions et droits similaires	6 150 €	
<u>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées</u>		55 875 €
2041512 – Versées aux organismes publics – Bât. et installations	42 750 €	
20422 - Versées aux pers de droit privées – Bât. et installations	13 125 €	
<u>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</u>		104 562 €
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	27 500 €	
2135 – Installations gales, agencements, aménagements construct°	5 075 €	
2181 – Installations gales, agencements, aménagements divers	5 875 €	
2182 – Matériel de transport	23 725 €	
2183 – Matériel de bureau et informatique	5 087 €	
2184 – Mobilier	500 €	
2188 – Autres immobilisations corporelles	36 800 €	
<u>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</u>		261 241 €
2312 – Terrains	10 000 €	
2313 – Constructions	204 916 €	
2315 – Installations, matériel et outillage	46 325 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 24 voix pour, 4 abstentions (Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Marie-Paule ZANOTTI, Monsieur Richard CONTE).

ADOpte

Le Maire,



Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives